



**Arrêté fixant la composition du jury de validation des acquis de l'expérience pour
l'obtention du diplôme d'État de moniteur éducateur
Session mars 2026**

**Le Recteur de la région académique La Réunion,
Recteur de l'académie La Réunion**

- Vu le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le code du travail, notamment ses articles L. 6411-1 à L. 6412-3 ;
- Vu la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 modifiée de modernisation sociale ;
- Vu le décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;
- Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 modifié relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2019-010 du 30 janvier 2019 relative à la procédure de validation des acquis de l'expérience ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le jury de validation des acquis de l'expérience pour l'obtention du diplôme d'État de moniteur éducateur de la session mars 2026 est constitué comme suit :

Présidente : Madame PAYET Florence, inspectrice de l'éducation nationale SBSSA, Rectorat

Vice-présidente : Madame NATIVEL Nathalie, Responsable de l'unité certifications sociales, paramédicales et titres professionnels, Service Régional de Contrôle et de développement des Compétences, Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)

Membres :

Monsieur Stéphane ALBORA, éducateur spécialisé
Monsieur Jérôme BERILE, formateur
Madame Mylène COUROUTADIN MOUNY, formatrice
Madame Aurélie FONTAINE, monitrice éducatrice
Monsieur Sylvestre HOARAU, formateur
Madame Marie Ange LUCAS, formatrice
Monsieur Eric ROMANO, éducateur spécialisé
Madame Aline SOURIS, éducatrice spécialisée

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique La Réunion, secrétaire général de l'académie La Réunion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 mars 2026

Pour le recteur de région académique,
recteur d'académie et par délégation,
La Cheffe de la division des examens et concours

Signé

Lucie ANNETTE-NATIVEL